



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 32550

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité si elle compte adopter à la Réunion des mesures destinées à prendre en compte l'importance croissante du nombre de personnes âgées. Il est estimé que l'effectif des soixante ans ou plus sera multiplié par deux entre 1997 et 2020, si bien que l'évolution de la population réunionnaise connaîtra une modification de ses modes de vie. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les orientations qu'elle compte suivre pour préparer ce changement démographique. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

## Texte de la réponse

La Réunion se caractérise encore par une population très jeune, comparée à la métropole. Toutefois, elle connaît actuellement une période de mutation démographique qui s'accompagne d'un glissement naturel de la répartition par âge de la population, ce qui conduit à prévoir d'ici à vingt ans une augmentation significative des dernières tranches d'âges de cette même population. Aussi, en ce qui concerne les personnes âgées, le niveau quantitatif de l'offre de soins et de services actuel et futur doit évoluer significativement pour tenir compte de ces données. Au plan local, la politique en faveur des personnes âgées fait l'objet d'une large concertation au sein de l'instance départementale de coordination gérontologique (IDCG) qui réunit les principaux acteurs de cette politique. Celle-ci s'est exprimée à travers l'élaboration et l'adoption, en 2000, du deuxième schéma gérontologique. Les orientations de ce schéma retenues pour les cinq années à venir reposent sur une dynamique partenariale forte, prioritairement destinée à conforter et développer le maintien à domicile, conforter la coordination gérontologique et développer les formations aux métiers de la gérontologie. En ce qui concerne le maintien à domicile, il est souhaité, par commune, la mise en place d'un service d'aide ménagère ainsi que d'un service de soins à domicile afin de maintenir dans le département un taux satisfaisant d'équipements en service de ce type (en 2001, à la Réunion, pour 1 000 personnes âgées de soixante-quinze ans et plus, ce taux est en effet de 15,72 contre 14,90 au plan national). Parallèlement, les actions en faveur de l'habitat vont être renforcées (accessibilité et adaptation des logements). En ce qui intéresse la coordination gérontologique, celle-ci s'est développée, en février 2000, par la mise en place d'un centre local d'information et de coordination (CLIC) dans la région ouest. Un deuxième centre est prévu dans le nord de l'île pour le troisième trimestre 2001. Enfin, les formations aux métiers de la gérontologie sont un enjeu fort, surtout pour les personnes présentes au domicile et les accueillants familiaux, ces derniers représentant un recours majeur dans la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Au plan national, une réforme ambitieuse en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie, accompagnée d'un financement exceptionnel, a été récemment annoncée par le Gouvernement (soit 10 milliards supplémentaires pour 2002) par la mise en place des mesures suivantes : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ; un plan pluriannuel sur cinq ans concernant la médicalisation des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes, financé par l'assurance maladie (soit la création de 90 000 places de section de cure médicale et le financement de 20 000 postes) ; un plan pluriannuel sur cinq ans concernant les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), financé par l'assurance maladie et visant la création de 20 000 places ; un plan pluriannuel portant sur la création de 1 000 centres locaux d'information et

de coordination gérontologique (CLIC). Ces mesures de grande envergure destinées à assurer une meilleure qualité de vie des personnes âgées en perte d'autonomie, alliées à la volonté forte des responsables locaux en ce domaine, devraient concourir à la Réunion à une amélioration sensible de la situation de ces personnes. Les moyens sont ainsi en place pour assurer dès maintenant une meilleure prise en charge des personnes âgées et permettre de faire face dans l'avenir aux évolutions prévisibles du nombre de ces mêmes personnes.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32550

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 1999, page 4234

**Réponse publiée le :** 1<sup>er</sup> octobre 2001, page 5667